

Assistante sociale

L'assistante sociale est à la disposition des salariés pour les accompagner dans les étapes de la vie professionnelle, suivre et orienter les évolutions de la vie privée. Elle les informe, conseille et les accompagne dans les démarches à entreprendre dans les domaines suivants :

- Accès aux droits : Sécurité sociale, complémentaire santé, retraite, prestations familiales...
- Famille : éducation des enfants, séparation, divorce, parents âgés, deuil...
- Budget : endettement, consommation, aides financières, négociation auprès des créanciers et recours gracieux...
- Logement : aide à la recherche d'un logement, projet d'accession...
- Santé et travail : maladie, accident, reprise de travail après un long arrêt, invalidité, inaptitude, reclassement professionnel, handicap, stress et mal être au travail ...

L'assistante de service social est soumise au secret professionnel et ne peut transmettre une information à un tiers qu'avec l'accord de la personne concernée.

Présence sur site de 8h30 à 17h00 les jeudis

Permanence avec rendez-vous

Le jeudi de 9H00 à 12H00

Pour prendre rendez – vous, laisser un message :

- 06 14 95 74 58
- Courriel : Fiona ARNAUD farnaud@actis.asso.fr
- Ou secrétariat d'ACTIS pour une situation urgente : 04 37 43 40 40

Lieu : service médical